

également acquis une réputation à cet égard. J'apprécie beaucoup et je respecte les arguments qu'il a fait valoir.

J'allais lui demander d'élaborer sur certaines autres mesures auxquelles il pourrait songer. Je sais que nous disposons de peu de temps, mais je voudrais faire une brève observation avant de lui rendre la parole.

J'ai appris ici ce soir, et on me l'a confirmé, que le budget alloué à la formation au Canada, dans le cadre du régime d'assurance-chômage et des programmes du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, atteignait actuellement 3,8 milliards de dollars. Je m'intéresse à la façon dont cet argent est dépensé par rapport aux programmes de développement de l'emploi qui ont eu beaucoup d'importance pour ma circonscription.

Je vois le député de Burlington qui se rappellera les difficultés que nous avons connues quand ces programmes de développement de l'emploi ont été supprimés. Cette initiative avait donné aux sans travail la chance de participer à des programmes. C'était une initiative importante pour les collectivités. Elle a maintenant été supprimée pour céder la place aux programmes de formation pour lesquels on dépense 3,8 milliards de dollars. Il faut examiner très attentivement l'efficacité de ces programmes.

Dans le temps qui reste, le député de Vanier pourrait peut-être nous donner une idée de certains des autres domaines de responsabilisation auxquels il pourrait songer pour la gestion globale de la dette publique.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, je trouve la question intéressante, car demain matin, au Comité permanent des comptes publics, nous examinerons le Chapitre 9 du rapport du vérificateur général, qui traite précisément de l'efficacité des programmes offerts par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. S'il veut venir participer à cette formidable expérience avec le ministère et ses experts, je serai très heureux de l'y accueillir.

Il est question de responsabilisation. Le mot est peut-être à la mode, mais c'est un mot très important pour les Canadiens de nos jours. La responsabilisation, à mon avis, c'est l'obligation d'expliquer comment on s'est acquitté de ses responsabilités. Voilà en quoi consiste la responsabilisation: les responsabilités et la façon dont on les a exercées. Il n'y a de véritable responsabilisation qu'en conjonction avec le pouvoir et la responsabilité.

• (1800)

Je sais que cela peut paraître lourd à certains. Cependant, si nous ne comprenons pas que les gouvernements doivent nous rendre des comptes quant à la façon dont ils dépensent et comptent dépenser notre argent, il n'est absolument pas possible qu'un gouvernement fonctionne, qu'un pays fonctionne.

### *Les crédits*

Je soutiens que le gouvernement actuel n'a pas fait preuve de responsabilisation en réaction directe aux attentes des Canadiens. Je m'intéresse aux gouvernements à venir. Je sais que lorsque nous serons au pouvoir, notre gouvernement libéral rendra parfaitement compte aux Canadiens de tous les aspects des finances publiques.

**Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)):** Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer à ce débat. Je crois qu'il s'agit d'un sujet qui revêt une grande importance pour tous les Canadiens et qui devrait aussi intéresser grandement tous les députés.

Je veux d'abord aborder officiellement deux grandes questions, puis entrer un peu plus dans les détails. Je veux d'abord souligner que le Budget des dépenses principal de cette année prévoit un très faible taux d'augmentation des dépenses fédérales. Ce taux d'augmentation de 1,5 p. 100 est inférieur au taux de croissance, à l'augmentation du coût de la vie, etc. Il s'agit du plus faible taux d'augmentation depuis des décennies. Cela fait ressortir notre engagement ferme à réduire le gaspillage et à améliorer notre efficacité en garantissant que chaque dollar des contribuables est dépensé judicieusement.

Par ailleurs, parce que nous avons décidé de restreindre les dépenses, nous avons un véritable défi à relever au chapitre de la gestion, car il est difficile d'opérer ce genre de changements. Par exemple, comment le gouvernement peut-il, avec des ressources limitées, dispenser efficacement des services aux Canadiens? Il faut pour cela que nous changions notre façon de faire et que nous adoptions des approches différentes.

Pour relever ce défi, nous comptons notamment sur les gestionnaires de la fonction publique qui doivent être aussi déterminés et imaginatifs que possible et qui ont besoin d'outils pour se montrer souples et innovateurs dans leur milieu de travail. Je crois qu'ils sont imaginatifs et déterminés et qu'ils ont les outils nécessaires. Compte tenu du budget des dépenses, ils auront des lignes directrices qui les renseigneront sur l'orientation que nous voulons prendre.

Permettez-moi d'abord d'expliquer très brièvement pourquoi les gestionnaires devront faire preuve d'imagination pour garantir que les Canadiens continuent de bénéficier d'aussi bons services que dans le passé, mais surtout, pour faire en sorte qu'ils continuent de bénéficier de bons services dans l'avenir, alors que nous vivons des moments très difficiles.

Le budget d'avril a élargi et accentué la portée des réductions de dépenses annoncées dans l'exposé économique de décembre dernier. Toutes ces mesures nous permettront d'économiser 7,5 milliards de dollars au